



## Protection vie garantie : protection d'assurance vie permanente à établissement garanti\*

- Taux de primes nivelées garanties
- Valeurs de rachat garanties – à compter du 5<sup>e</sup> anniversaire de police
- Valeurs libérées réduites garanties – à compter du 8<sup>e</sup> anniversaire de police

### Options souples

Lorsque vous décidez de cesser le paiement des primes de votre police, vous pouvez :

A) racheter la police à sa valeur de rachat à compter du 5<sup>e</sup> anniversaire de police;

OU

B) au moyen de la valeur de rachat, souscrire une police d'assurance libérée réduite à compter du 8<sup>e</sup> anniversaire de police.

\* Si un décès de cause naturelle survient au cours des 24 premiers mois de la prise d'effet ou de la remise en vigueur de la protection, le montant versé au décès est limité aux primes versées au cours de la période de 24 mois, sans intérêt.

### L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie

259, rue King Est  
Kingston, ON K7L 3A8

L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie (Empire Vie) offre une gamme de produits individuels et collectifs d'assurance vie et maladie, de placement et de retraite. Sa mission est d'aider les Canadiens et les Canadiennes à obtenir les placements, l'assurance individuelle et l'assurance collective dont ils ont besoin avec simplicité, rapidité et facilité afin qu'ils accumulent un patrimoine, génèrent un revenu et atteignent la sécurité financière.

Ce dépliant est conçu comme un sommaire de la protection offerte en vertu de la Protection vie garantie. Veuillez vous référer au modèle de contrat de la police pour connaître l'ensemble des conditions, y compris toute exclusion. L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie décline toute responsabilité quant à l'utilisation ou à la mauvaise utilisation de cette information, ainsi qu'aux omissions relatives à l'information présentée dans ce document. Veuillez demander conseil à des professionnels avant de prendre une quelconque décision.

MC/MD Marque de commerce et marque déposée de

**L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie.**

Les polices sont établies par L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie



**Assurance et placements  
Avec simplicité, rapidité et facilité<sup>MD</sup>**

[www.empire.ca](http://www.empire.ca) [info@empire.ca](mailto:info@empire.ca)  
1 877 548-1881

INS-2203-FR-07/22



## PROTECTION VIE GARANTIE<sup>MC</sup>

**Assurance vie permanente  
à établissement garanti**



L'assurance vie est un volet essentiel de la planification financière pour tous les Canadiens et les Canadiennes. Il est judicieux de couvrir les besoins financiers permanents.

Les besoins financiers permanents incluent la couverture des derniers frais comme le coût des funérailles ou la constitution d'un legs pour vos proches. Les Canadiens et les Canadiennes souffrant de problèmes de santé peuvent avoir de la difficulté à obtenir une assurance vie permanente. Si vous êtes résident ou résidente du Canada et que vous avez entre 40 et 75 ans, vous pouvez obtenir la Protection vie garantie sans devoir répondre à des questions portant sur la santé, et aurez ainsi une protection d'assurance vie permanente.

### Et si ma situation changeait et que le montant d'assurance vie dont j'ai besoin diminuait?

La vie est en perpétuelle évolution. Vos besoins financiers, tels que le montant de protection d'assurance vie permanente dont vous avez besoin, pourraient également changer.

La **Protection vie garantie** de l'Empire Vie offre une solution d'assurance vie permanente simple et facile à comprendre. Elle vous permet d'accéder à la valeur de rachat à compter du 5<sup>e</sup> anniversaire de police, après l'annulation de celle-ci, ou au moyen d'une avance sur la police. Elle vous permet également, à compter du 8<sup>e</sup> anniversaire de police, de souscrire une protection permanente libérée réduite au moyen de la valeur de rachat et de cesser le paiement des primes. La valeur de rachat n'est plus disponible si vous souscrivez une protection libérée réduite.

## Caractéristiques de la Protection vie garantie

### Protection viagère

La **Protection vie garantie** offre une protection la vie durant. La protection ne diminuera jamais, tant que les primes sont payées au moment où elles sont exigibles. Si le décès est dû à une cause naturelle et qu'il survient au cours des 24 premiers mois après la prise d'effet ou la remise en vigueur de votre police, la prestation de décès sera limitée au montant des primes payées durant la période de 24 mois, sans intérêt.

### Taux garantis

Les primes sont garanties et elles n'augmenteront jamais. Aucune prime n'est requise après l'âge de 95 ans, c'est garanti!

### Valeurs garanties futures

Dès le 5<sup>e</sup> anniversaire de police, la **Protection vie garantie** vous donne accès à une valeur de rachat garantie, et dès le 8<sup>e</sup> anniversaire de police, vous pouvez choisir d'utiliser la valeur de rachat pour acheter une protection libérée réduite garantie.

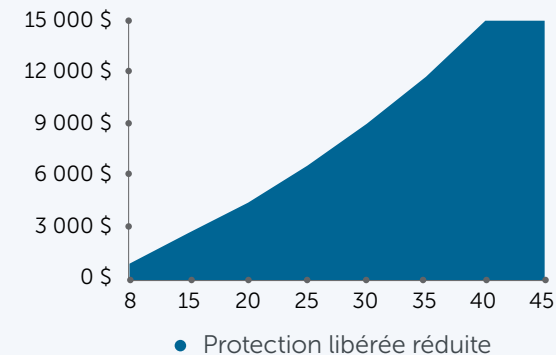
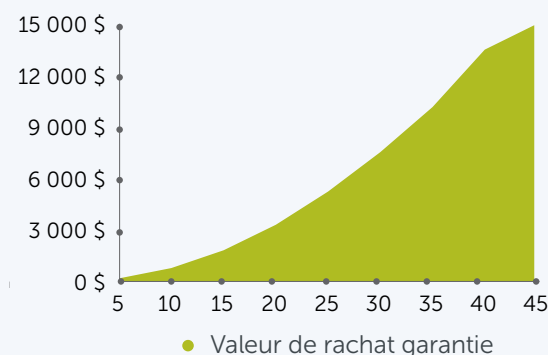
### 1<sup>re</sup> option : Valeur de rachat

En tout temps après le 5<sup>e</sup> anniversaire de police, vous pouvez choisir de recevoir la valeur de rachat de la police lors du rachat partiel ou complet de votre protection. Plus vous attendez, plus vous obtiendrez un montant élevé.

### 2<sup>e</sup> option : Protection libérée réduite

Vous pouvez demander une protection libérée réduite en tout temps après le 8<sup>e</sup> anniversaire de police. La protection se poursuivra la vie durant sans qu'aucune autre prime ne soit requise.

Voici un exemple de la valeur de rachat garantie du 5<sup>e</sup> anniversaire de police au 45<sup>e</sup> anniversaire de police et de la protection libérée réduite du 8<sup>e</sup> anniversaire de police au 45<sup>e</sup> anniversaire de police d'une Protection vie garantie de 15 000 \$ pour une femme non-fumeuse âgée de 55 ans au moment de l'établissement de la police.



Valeurs en juin 2022. La valeur de rachat garantie n'est plus disponible si vous souscrivez une protection libérée réduite.

- Si vous êtes résident ou résidente du Canada et que vous avez entre 40 et 75 ans, votre acceptation est garantie\*
- Protection garantie
- Primes nivelées garanties
- Valeurs de rachat garanties
- Valeurs libérées réduites garanties

Vous n'avez pas à répondre à des questions portant sur la santé lorsque vous demandez la Protection vie garantie.

\* Sous réserve des montants de protection maximaux voyageurs. Vous devez être résident ou résidente du Canada aux fins de l'impôt et indiquer de façon exacte votre situation d'usage du tabac.

